



CONSEIL COMMUNAL DU 5 JUIN 2019.

Le Conseil communal s'est réuni ce mercredi 5 juin 2019 à 20H.

Etaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président
Sandrine MALCHAIR, Echevine
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc
PATERKA, Xavier JARBINET, Déborah CROUGHS,
Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Philippe DE RIVE,
Conseillers
Danielle JACOB, Directrice générale

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.15H et remercie les conseillers d'excuser l'absence de Madame Devillers, de Madame Nachtergaele et de Monsieur Leblanc.

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose aux Conseillers d'adopter l'ordre du jour tel qu'il leur a été transmis.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.

2. Communications.

Monsieur le Bourgmestre communique aux Conseillers que les travaux de réfection des trois voiries inscrites dans le PIC sont terminés. Les travaux de la Gare sont en cours côté bureaux.

Il signale également que Madame la Ministre des Pouvoirs Locaux a approuvé la taxe sur les dépôts d'immondices.

S'agissant de communications, ce point n'appelle pas de vote.

3. Assemblées générales des intercommunales.

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de l'ordre du jour des assemblées générales suivantes :

LIEGE ZONE 2

LUNDI 17 JUIN 2019 18h

Assemblée générale ordinaire

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration visé à l'article L642-1 du CDLD
3. Approbation du rapport d'évaluation écrit du Comité de rémunération visé à l'article L1523-17 du CDLD
4. Approbation du rapport du Réviseur
5. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 (comprenant le bilan, le compte de résultats, la liste des adjudicataires et l'annexe aux comptes annuels).
6. Approbation du montant à reconstituer par les communes
7. Décharge à donner aux administrateurs
8. Décharge à donner au Réviseur
9. Démission et cooptation d'administrateurs (ratification)
10. Démission d'office de l'ensemble des administrateurs actuels et nomination des administrateurs pour la nouvelle législature 2018-2024
11. Nomination du Réviseur

ECETIA INTERCOMMUNALE SCRL

MARDI 25 JUIN 2019 18h

Assemblée générale ordinaire

1. Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2018
2. Prise d'acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2018 ; affectation du résultat
3. Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2018
4. Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2018
5. Démission et nomination d'administrateurs
6. Démission d'office des administrateurs
7. Renouvellement du Conseil d'administration – Nomination d'administrateurs
8. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération
9. Nomination du Commissaire pour un terme de trois ans avec mandat de réviser les comptes 2019, 2020 et 2021
10. Lecture et approbation du PV en séance

CILE

JEUDI 20 JUIN 2019 17h

Assemblée générale

1. Exercice 2018 – Approbation des bilans et comptes de résultats
2. Solde de l'exercice 2018 – Proposition de répartition – Approbation
3. Rapport de rémunération – Approbation
4. Décharge de leur gestion pour 2018 à Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration – Approbation
5. Décharge au Contrôleur aux comptes pour l'exercice 2018 – Approbation
6. Cooptations d'Administrateurs – Ratification
7. Renouvellement du Conseil d'Administration – Approbation
8. Désignation de quatre représentants du personnel au Conseil d'Administration – Approbation
9. Désignation du (ou des) contrôleur(s) aux comptes – Approbation
10. Lecture du procès-verbal – Approbation

TEC

MERCREDI 19 JUIN 2019 11h

Assemblée générale ordinaire de l'O.T.W.

1. Rapport du Conseil d'administration
2. Rapport du Collège des Commissaires aux Comptes
3. Approbation des comptes annuels de l'Opérateur de Transport de Wallonie arrêtés au 31 décembre 2018
4. Approbation des comptes annuels du TEC Brabant Wallon arrêtés au 31 décembre 2018
5. Approbation des comptes annuels du TEC Charleroi arrêtés au 31 décembre 2018
6. Approbation des comptes annuels du TEC Hainaut arrêtés au 31 décembre 2018
7. Approbation des comptes annuels du TEC Liège-Verviers arrêtés au 31 décembre 2018
8. Approbation des comptes annuels du TEC Namur-Luxembourg arrêtés au 31 décembre 2018
9. Information sur les comptes annuels consolidés du groupe TEC arrêtés au 31 décembre 2018
10. Décharge aux Administrateurs de l'Opérateur de Transport de Wallonie et aux Commissaires aux Comptes
11. Décharge aux Administrateurs du TEC Brabant Wallon et aux Commissaires aux Comptes
12. Décharge aux Administrateurs du TEC Charleroi et aux Commissaires aux Comptes
13. Décharge aux Administrateurs du TEC Hainaut et aux Commissaires aux Comptes
14. Décharge aux Administrateurs du TEC Liège-Verviers et aux Commissaires aux Comptes
15. Décharge aux Administrateurs du TEC Namur-Luxembourg et aux Commissaires aux Comptes

RESA

MERCREDI 29 MAI 2019 17h30

Assemblée générale extraordinaire

1. Adaptation de la liste des actionnaires (annexes 1 et 2)
2. Adoption des statuts de RESA S.A. Intercommunale (annexes 1,3 et 4)
 - a. Examen des rapports et documents établis conformément à l'article 559 du Code des sociétés relatif à la modification de l'objet social
 - b. Modification des statuts et de l'objet social par le remplacement pur et simple des statuts actuels par les futurs statuts de RESA S.A. Intercommunale dont le projet figure en annexe à la présente convocation
3. Nomination du nouveau Conseil d'administration (annexe 1)
4. Point d'information sur le processus d'autonomisation de RESA

AIDE

JEUDI 27 JUIN 2019 18h00

Assemblée générale ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 26 novembre 2018
2. Comptes annuels de l'exercice 2018 qui comprend :
 - a. Rapport d'activité
 - b. Rapport de gestion
 - c. Bilan, compte de résultats et l'annexe
 - d. Affectation du résultat
 - e. Rapport spécifique relatif aux participations financières
 - f. Rapport annuel du Comité de rémunération
 - g. Rapport du commissaire
3. Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs
4. Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2018 des organes de gestion et de la Direction
5. Souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone
6. Décharge à donner au Commissaire-réviseur
7. Décharge à donner aux Administrateurs
8. Désignation d'un réviseur pour les examens sociaux 2019, 2020 et 2021
9. Renouvellement du Conseil d'administration

Holding communal SA - en liquidation

MERCREDI 26 JUIN 2019 14h00

Assemblée générale

1. Examen des travaux des liquidateurs pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2018
2. Examen des comptes annuels pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2018 par les liquidateurs
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2018, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée

4. Examen du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2018
5. Proposition des liquidateurs de nomination d'un commissaire
6. Vote sur la nomination d'un commissaire
7. Questions

INTRADEL

JEUDI 27 JUIN 2019 17h00

Assemblée générale ordinaire

1. Bureau – Constitution
2. Rapport de gestion – Exercice 2018 – Présentation
 - a. Rapport annuel – Exercice 2018
 - b. Rapport de rémunération du Conseil – Exercice 2018 – Approbation
 - c. Rapport du Comité de rémunération – Exercice 2018
3. Comptes annuels – Exercice 2018 – Présentation
4. Comptes annuels – Exercice 2018 – Rapport du Commissaire
5. Rapport spécifique sur les participations – Exercice 2018
6. Comptes annuels – Exercice 2018 – Approbation
7. Comptes annuels – Exercice 2018 – Affectation du résultat
8. Rapport de gestion consolidé – Exercice 2018
9. Comptes consolidés – Exercice 2018 – Présentation
10. Comptes consolidés – Exercice 2018 – Rapport du Commissaire
11. Administrateurs – Formation – Exercice 2018 – Contrôle
12. Administrateurs – Décharge – Exercice 2018
13. Commissaire – Décharge – Exercice 2018
14. Conseil d'administration – Renouvellement
15. Commissaire – Comptes ordinaires & consolidés – 2019/2021 – Nomination

SPI

JEUDI 27 JUIN 2019 17h30

Assemblée générale ordinaire

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2018 comprenant :
 - Le bilan et le compte de résultats après répartition
 - Les bilans par secteurs
 - Le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 100, §1^{er},613 du Code des Sociétés
 - Le détail des participations détenues au 31 décembre 2018 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 27 mai 2013 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD
 - La liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges
2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur

3. Décharge aux Administrateurs
4. Décharge au Commissaire Réviseur
5. Démissions d'office des Administrateurs
6. Nominations d'Administrateurs

Assemblée générale extraordinaire

1. Modifications statutaires

HOME WAREMMIEN

VENDREDI 14 JUIN 2019 17H

Assemblée générale ordinaire

1. Désignation du secrétaire et de deux scrutateurs de séance
2. Approbation des comptes annuels 2018 et affectation du résultat
3. Approbation du compte de gestion 2019 exercice 2018
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur
5. Remboursement et extinction de parts
6. Désignation des nouveaux administrateurs
7. Rappel de la fixation des émoluments et jetons de présence
8. Rapport de rémunération conformément à l'article L6241 du Code de la Démocratie Locale, année 2018
9. Lecture du procès-verbal et approbation
10. Pouvoirs à conférer aux fins de continuité des activités de la société

ENODIA

MARDI 25 JUIN 2019 18h30

Assemblée générale ordinaire

1. Prise d'acte de l'arrêté d'approbation relatif à la modification de la dénomination sociale
2. Elections statutaires – renouvellement du Conseil d'Administration
3. Approbation des rapports de gestion 2018 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels et comptes consolidés
4. Approbation des rapports du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels et comptes consolidés
5. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2018
6. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2018
7. Approbation de la proposition d'affectation du résultat
8. Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 alinéa 2 du CDLD
9. Approbation du rapport de rémunération 2018 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD
10. Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2018
11. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2018
12. Nomination du/des membre(s) du Collège des Contrôleurs aux comptes pour les exercices comptables 2019, 2020 et 2021 et fixation des émoluments

13. Adoption des règles de déontologie et d'éthique applicables aux organes de gestion
14. Pouvoirs

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver tous les points de l'ordre du jour de ces assemblées générales, à l'exception d'ENODIA. En effet, puisqu'il s'agit de la nouvelle dénomination sociale de PUBLIFIN, il suppose que les délégués souhaitent rester libres de leur vote.

A l'unanimité, le Conseil approuve tous les points de l'ordre du jour des assemblées générales, et laisse les délégués libres de leur vote en ce qui concerne ENODIA.

Madame Crouchs pose la question suivante au Collège :

Soucieuse du bien être économique des habitants de la commune, de la charge imposable et des taxes qui pèsent sur leurs épaules, je souhaiterais obtenir de la part d'intradel Une totale transparence orale et écrite (document officiels à l'appuie souhaitée) sur le coût réel de l'usine biomethanisation, c'est à dire ce qu'elle représente en matière de taxes, d'imposition et de frais engendrés par les différents requêtes judiciaires à l'encontre d'intradel (notamment la requête de Vinci par rapport aux appels d'offre qui s'élève à 5mil après conciliation amiable) quel est le coût vérité que vont devoir supporter les citoyens via les diverses taxes ? Que représente la charge financière en chiffres réels et s'appuyant sur des documents officiels et qu'elle est la quoteparts que vont endosser les personnes physiques imposables ? *

La Directrice générale lui répond que la question peut être posée à Intradel et rappelle le fonctionnement des sociétés en général. Il est actuellement peu probable que la Commune doive participer à l'indemnisation éventuelle, même si la commune a garanti une partie de l'emprunt pour la construction de l'usine.

4. Marché de services de consultance

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit de désigner un bureau ou une personne spécialisée dans la gestion des sols pollués et du nouveau décret « sols » de la Région Wallonne, pour déterminer le futur aménagement du site de la sucrerie. Cette matière est extrêmement technique, et fait appel à des connaissances dont l'administration ne dispose pas.

Le marché comporte la mission suivante :

Se constituer partenaire de l'administration communale en exerçant simultanément à son profit :

- Un rôle de conseiller et accompagnateur pour engager une démarche orientée sur l'objectif d'obtenir un plan d'aménagement du terrain optimisé selon les nouvelles fonctions souhaitées pour le terrain ainsi que des diverses contraintes, dont celles représentées par la pollution résiduelle des terres et du sol.

*Texte reproduit intégralement à la demande de la Conseillère – la rédactrice du procès-verbal n'est pas responsable des fautes.

- Ce travail d'accompagnement comprend aussi un appui à la communication auprès des habitants et associations locales intéressées au projet pour ce qui concerne la transparence à assurer sur la nature des pollutions résiduelles et les risques associés (la façon dont ils se comparent aux critères techniques légaux d'acceptabilité et la façon dont ils seront durablement maîtrisés.)
- Un rôle d'ensemblier pour l'ensemble des prestations techniques spécialisées utiles à l'obtention finale du permis nécessaire (selon les cas de figure : permis unique ou permis intégré comportant les mentions du projet d'assainissement, conformément à l'article 68 du décret du 1^{er} mars 2018.)
- Un rôle de prestataire spécialisé dans l'interprétation des données relatives à la pollution des terres et du sol en termes de risques (santé, nappes, écologie).
- Un rôle de mandataire de l'administration communale dans le cadre des relations avec l'administration SPW-DGO3 -DAS pour ce qui concerne la gestion des pollutions résiduelles des terres et du sol (au sens de l'article 2,34^o du décret du 1^{er} mars 2018.)

Les candidats devront également avoir une expérience professionnelle utile en matière d'assainissement et d'aménagement de friches urbaines, de pollution des sols et d'environnement, d'au moins dix ans. Ce critère comptera pour la moitié des points.

Le service est estimé à 15.000 €, qui seront payés par le subside promis pour cette phase par la Région Wallonne. La procédure négociée sera utilisée.

Monsieur le Bourgmestre souligne que c'est la première démarche officielle vers l'aménagement du site.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le cahier des charges et la procédure de marché.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier des charges et la procédure de marché.

5. Home Waremzien – Terre & Foyer – Désignation des représentants et d'un candidat administrateur.

Monsieur le Bourgmestre précise que trois délégués et un candidat administrateur doivent être désignés pour chaque société de logements.

Il propose de désigner

- Pour le Home Waremzien : Mesdames ROBERT et CLAVIR, M. LEBLANC comme délégués, et Madame ROBERT comme candidat administrateur ;
- Pour Terre & Foyer : Madame ROBERT et Madame CROUGHS comme délégués, et Madame ROBERT comme candidat administrateur.

A l'unanimité, le Conseil désigne les délégués et candidats administrateurs proposés.

6. Programme d'actions 2020-2022 du Contrat de Rivière.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair précise les actions qui figurent au programme :

- Envisager une endoscopie du réseau d'eau pluviale pollué par des rejets d'eaux usées provenant de la rue de Lexhy ;
- De même, envisager une endoscopie du réseau d'eau pluviale pollué par des rejets d'eaux usées provenant de Voroux-Goreux ;
- En matière de gestion des eaux pluviales, prendre conseil auprès du GAL jesuishesbignon pour les aménagements qui peuvent être réalisés ;
- Surveiller et retirer régulièrement les atterrissements se formant dans le Roua de Thys dans la partie située en amont du village de Fooz (Awans)
- Gérer les populations de Renouées du Japon situées aux abords du bassin d'orage de Voroux
- Réfléchir au problème d'envasement et de comblement des étangs situés en amont du talus de chemin de fer de la ligne « Liège-Bruxelles ».
- Continuer les démarches pour éviter tout remblai à l'avenir et veiller éventuellement au retrait d'une partie ou de l'entièreté du remblai à Noville.
- Création d'un arboretum et d'une carte de gestion dans la zone naturelle de Voroux.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter ce programme.

A l'unanimité, le Conseil adopte le programme d'actions 2020-2022 du Contrat Rivière.

7. CCATM

Monsieur le Bourgmestre rappelle que le Président et les membres de la CCATM doivent d'une part, avoir posé leur candidature dans les délais et les formes requises, et d'autre part être choisis en fonction d'un certain nombre de critères de représentation de la population de la Commune.

Après l'application de ces critères aux candidatures reçues, les désignations suivantes sont proposées au Conseil :

Président
M. NOEL

Membres effectifs :

M. BOURGEOIS

Mme BRAGARD

Mme FOURNEAU

M. RIDANE

M. VANDEREYKEN

M. VOSSEN

Membres suppléants :

M. ROBERTI

M. GARNIR

M. BOTTARO

Quart communal :

Mme DUPAS

Mme MALCHAIR

Secrétaire

Mme MOES.

Membres avec voix consultative :

Mme DEVILLERS

Mme NACHTERGAELE

Mme MOES

Monsieur le Bourgmestre propose de passer au vote et fait distribuer les bulletins.

Sont désignées les personnes suivantes

Président

M. NOEL 10 voix pour

Membres effectifs :

M. BOURGEOIS 9 voix pour

Mme BRAGARD 10 voix pour

Mme FOURNEAU 9 voix pour

M. RIDANE 10 voix pour

M. VANDEREYKEN 10 voix pour

M. VOSSEN 9 voix pour

Membres suppléants :

M. ROBERTI 10 voix pour

M. GARNIR 10 voix pour

M. BOTTARO 9 voix pour

Quart communal :

Mme DUPAS 10 voix pour

Mme MALCHAIR 10 voix pour

Secrétaire

Mme MOES.

Membres avec voix consultative :

Mme DEVILLERS

Mme NACHTERGAELE

Mme MOES

8. CCATM – Approbation du règlement d’ordre intérieur.

Monsieur le Bourgmestre précise que le règlement d’ordre intérieur qui est proposé au vote du Conseil est issu des dispositions du Code du Développement Territorial, et respecte donc les prescriptions légales.

Il propose d’approuver ce règlement.

A l’unanimité, le Conseil approuve le règlement d’ordre intérieur de la CCATM.

9. Vérification de l’encaisse du Directeur Financier

Monsieur le Bourgmestre signale que Madame le Commissaire d’Arrondissement a procédé, le 30 avril 2019, à la vérification de la situation de caisse pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019, et n’a émis aucune remarque.

Monsieur le Bourgmestre propose d’approuver cette situation de caisse.

A l’unanimité, le Conseil approuve la situation de caisse pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019.

Madame Croughs adresse les questions suivantes au Collège :

- Monsieur le bourgmestre, lors du conseil du 29 janvier dernier , vous nous avez présentée votre politique générale.
Dans vos points, vous stipulez que vous allez renforcer les supports de communication.
Tout d’abord, je vous félicite pour votre engagement sur la page Facebook de la commune, qui est bien active , et du partager des informations pour les citoyens.
Cependant, j’ai pu constater que le site internet de la commune n’a pas eu de réelle mise à jour et nous pouvons le constater avec sa photo de couverture.
Nous sommes à une époque où internet est un outil incontournable et utilisé par de plus en plus de gens .
Il serait bien de redynamiser le site web de la commune en faisant une mise à jour de son contenu ainsi que du graphisme, cela permettra une meilleure visibilité pour les citoyens qui n’ont pas spécialement Facebook.
- Madame Malchair , je vous félicite pour l’obtention de la subvention afin de créer un espace récréatif.
Mais je me pose une question, s’agit-il de la plaine de jeux estimée à 20000€ pour une subvention de 15000€?
Pourriez-vous m’expliquer votre choix pour l’emplacement ?
Pourquoi ne pas la situer sur Voroux goreux, alors que fexhe dispose déjà d’agora .
J’ai pu lire dans votre politique générale, qu’un complexe sportif pourrait voir le jour à voroux, cela a t’il joué dans votre choix concernant l’emplacement de l’espace jeux ?

- Madame Malchair ,
Plusieurs parents d'élèves sur l'implantations de Voroux ont manifesté leur mécontentement au sujet du temps de midi .
En effet, il y actuellement 72 enfants (maternelles et primaires)
Qui doivent dîner ensemble dans des conditions qui semblent loin d'être optimales.
La buvette qui tient lieu de réfectoire est petite et bruyante .
Serait-t'il possible d'envisager qu'à la rentrée scolaire prochaine, les élèves de maternelle et de primaire dînent séparément ?
Les maternelles pourraient manger plus tôt , ce qui leur permettrait d'être au calme et lorsqu'ils auraient terminé, les élèves de primaires dîneraient quant à eux avec plus d'espace.
Ceci permettrait également aux personnes chargées de la surveillance de gérer plus efficacement tous les enfants.
De plus, certains enfants mangent plus vite que d'autres , serait-il possible d'aménager un espace avec des jeux de société et où des coloriages afin que les enfants plus rapides puissent discuter avec leurs copains intelligemment en attendant la fin du dîner ?

.Madame Malchair ,
L'apprentissage de la notion d'intimité est une chose importante dès le plus jeune âge .
J'ai pu observer que les classes de maternelle ne disposent pas de pièce sanitaire .
Les enfants doivent faire leurs besoins dans les vestiaire, sur un pot derrière un rideau, qui la plupart du temps n'est jamais fermé correctement.
Madame, trouvez-vous cela normal ?
Avez-vous songé à remédier à ce problème, car cela serait plus hygiénique et respectueux pour les enfants. *

Madame Malchair lui répond que le terrain pour l'espace récréatif doit être la propriété de la Commune, qu'il s'agit d'une plaine de jeux pour les enfants de 6 à 12 ans, ce qui est exactement l'âge des enfants de l'école, et qu'une surveillance est nécessaire. Ce sont les raisons de ce choix.

Monsieur le Bourgmestre reproche à Madame Croughs d'entretenir une vieille querelle entre Fexhe et Voroux et estime que ce n'est pas son rôle de conseillère.

Madame Croughs répond que ce n'est pas son intention.

Madame Malchair répond qu'il y a toujours du bruit quand on rassemble des enfants, et que manger en silence n'est pas souhaitable. Pour les enfants qui ont fini plus tôt de manger, on a mis en place certaines tâches et on a pris plusieurs dispositions. Il n'est matériellement pas possible de décaler les repas. Enfin, l'inspection scolaire a estimé que le local pour les repas de midi convenait tout à fait.

Madame Malchair ajoute que de nombreux travaux ont déjà été réalisés à l'école de Voroux, au fur et à mesure des subsides.

*Texte reproduit intégralement à la demande de la Conseillère – la rédactrice du procès-verbal n'est pas responsable des fautes.

Madame Malchair indique qu'elle en parlera aux institutrices. Quant au problème du rideau, cette solution a été proposée par l'inspection du travail, une cloison ne peut pas être envisagée.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que ce ne sont pas des sujets à débattre au Conseil communal, Madame Croughs peut s'adresser à l'Echevine si elle a des plaintes de parents à relayer. Il ajoute que ces questions sont injustifiées alors que la Commune a fait d'énormes investissements.

10. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2019.

Monsieur le Bourgmestre propose au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 avril 2019 tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 23 avril 2019 tel que transmis.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 21H.